

# ASSEMBLÉE NATIONALE

6 octobre 2017

---

MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE - (N° 259)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

## AMENDEMENT

N ° 72

présenté par

M. Castellani, M. Acquaviva, M. Colombani et M. Lassalle

-----

### ARTICLE ADDITIONNEL

**APRÈS L'ARTICLE UNIQUE, insérer l'article suivant:**

Le dernier alinéa de l'article 19 du Règlement est supprimé.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Les députés apparentés sont avant-tout des « non-inscrits », il convient donc de les considérer en tant que tels.